

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Région de BASSE NORMANDIE / Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN / Canton de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

Commune
de
FONTAINE - HENRY

Conseil Municipal
Séance du 16 mars 2017
COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept le seize mars à 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe CAILLERE, Maire.

Présents : Messieurs CAILLERE, ROSELLO DE MOLINER, NEDELEC, MADEC, Mesdames CAILLERE, RENAUDE, ALVADO, RACINE.

Absents :

Absents excusés : Madame CREVON, Messieurs CHRETIEN et d'OILLIAMSON.

Pouvoir : Madame CREVON donne son pouvoir à Madame RENAUDE

Monsieur D'OILLIAMSON donne son pouvoir à Madame RACINE

Madame CAILLERE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point supplémentaire à la séance : Proposition d'un poste en CDI pour la secrétaire de Mairie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1 Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CAILLERE, délibérant sur le Compte Administratif, après s'être fait représenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		20 304,42		112 435,92		132 740,34
Opérations de l'exercice	26 293,28	94 859,83	131 013,74	196 269,76	157 307,02	291 129,59
TOTAUX	26 293,28	115 164,25	131 013,74	308 705,68	157 307,02	423 869,93
Résultats de clôture		88 870,97		177 691,94		266 562,91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
Résultats définitifs		88 870,97		177 691,94		266 562,91

2 - Constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

3 Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur CAILLERE après s'être fait représenter le Budget Primitif de l'exercice 2016 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer et l'Etat des Restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de 2016 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures .

Décide d'approuver le Compte de Gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : **266 562,27 euros**.

4 Proposition d'achat du terrain de Monsieur Mesnage

Monsieur Mesnage, propriétaire des parcelles cadastrées AD1,2,180,248 et 249 d'une contenance totale de 1ha 01a et 60 ca, a proposé au conseil municipal de lui faire une proposition d'achat. Ces parcelles sont constituées d'environ 6 481m² non constructibles et d'environ 3 550m² constructibles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de proposer la somme arrêtée de 53 250€ TTC.

5 Pacte fiscal intercommunal (information)

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la communauté de communes Seulles Terre et Mer souhaite mettre en place une méthode de neutralité fiscale. Cette méthode n'est pas équitable pour Fontaine-Henry, Monsieur le Maire a voté contre lors de la réunion du conseil communautaire, il souhaite qu'un pacte équitable avec affichage des dépenses/recettes au niveau de l'intercommunalité et au niveau communal pour chaque compétences.

6 PLUI

Monsieur Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des modalités du transfert de la compétence en matière de PLU aux intercommunalités, telles que prévues par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) N° 2014-366 du 24 mars 2014. Cette loi dispose que la communauté de communes existante à la date de la loi ALUR et qui n'est pas compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le devient de plein droit le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Si dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Le transfert de compétence, prévu par l'article 136, vise la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu (Plan d'Occupation des Sols, Plan d'Aménagement de Zones, Plan de Sauvegarde et de mise en valeur) et de carte communale.

Une fois compétente en matière de PLU, la communauté de communes prescrit une procédure d'élaboration d'un PLUi couvrant l'intégralité de son territoire lorsqu'elle le décide et, au plus tard, lorsqu'elle souhaite ou doit apporter à un des PLU existants des modifications qui relèvent du champ de la procédure de révision.

Il apparaît inopportun, à ce stade, de transférer à un échelon intercommunal la compétence en matière de PLU qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour le refus du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale à la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer.

7 Porche rue des Carrias

Possibilité d'intégration dans les biens communaux du porche rue des Carrias sous réserve de récupération de la cour intérieure. Il existe un problème au niveau du cadastre qui sera à résoudre avant. Report de la décision au prochain conseil municipal.

8 Informations et questions diverses

-Union amicale des Maire : Création d'une application digitale interactive "signal réseau" dédiée à la signalisation d'un dommage du réseau Orange

-Lycée agricole Le Robillard : journée d'information sur les captages d'eau potable destinée aux élus le 24/03/2017 à 9h. A proposer à Monsieur JC Leclere.

-Préfecture : mise en place des Centres d'Expertise et de Ressource des Titres pour les cartes d'identité avec liste des communes disposant d'un dispositif de recueil des demande des CNI.

- Intégration des services postaux dans les Carrefour Market.

-Contrat de ruralité : nouvelles circulaire préfectorale 02/2017 :

Mise en sécurité des bâtiments publics et mise aux normes, devis à faire pour l'église des Moulineaux (porte barrière, sécurité, électricité).

-Pierreval : refus du permis d'aménager par l'architecte des bâtiments de France sur le 2ème projet car l'entrée du lotissement comporte une pente de 16%.

- Mise en révision du SCOT (compétence intercommunale)

- Compte-rendu d'activités de l'agence routière en 2016 consultable en Mairie

Réunion sur les travaux d'accessibilité et voirie à Fontaine-Henry (lotissement du chateau en cours, columbarium : terrassement et pose de pavés, salle des associations, travaux commencés. Escaliers lotissement du château/presbytère à prévoir en bi-couches avec le cabinet Landry. Le béton sera coulé mercredi prochain.

- Plantations : un devis de 900€ à été accepté et la commande passées pour le talus du lotissement du château.

- désherbage de Fontaine-Henry : étude faite sur les différentes possibilités. L'entreprise Vallois propose une brosse à installer sur une débroussailleuse pour désherber le long des murs, un essais est prévu.

-Réunion des associations du 14/03/2017

-Réunion pour le projet de réhabilitation de l'église des Moulineaux le 24/03/2017 à 19h.

-SIAEP : vote du dernier budget (pas d'augmentation de prix de l'eau)

Travaux rue du Val de Douet et rue St Clair à venir prochainement , à partir du 20 mars.
Stockage des matériaux à prévoir. 9 semaines de travaux avec arrêté de circulation.

-Conseil d'école le 21/03/17 à 18h. Baisse des effectifs de l'école maternelle : 22 élèves passent en CP et seulement 10 inscriptions.

9 Proposition de poste en CDI pour la secrétaire de Mairie

Le contrat de Mme Chauvin se termine au 31/03/2017 après 6 années de CDD. Il est proposé de faire le même contrat de contractuelle en CDI à 17h semaine conclu avec la commune de Reviers avec augmentation de salaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire